

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

Website. www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
25 – 29 JANVIER 2008
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

EX.CL/379(XII)

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA PREMIERE
SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES
MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE (CAMI)**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA PREMIERE SESSION
EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS DE L'INDUSTRIE (CAMI)
24-27 SEPTEMBRE 2007, MIDRAND (AFRIQUE DU SUD)**

La Conférence des Ministres africains de l'Industrie (CAMI) a été instituée en 1971 par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) comme l'instance suprême où les dirigeants de l'Afrique peuvent débattre les questions de développement industriel dans le continent. Depuis son institution, la CAMI se réunit tous les deux ans sous l'égide de l'ONUDI. Avec la création de l'UA et l'importance accordée à la promotion de l'industrie dans son mandat, la Commission de l'UA et l'ONUDI ont signé, au cours de la dix-septième session de la CAMI tenue au Caire, un Protocole d'accord qui définit les domaines de coopération entre les deux organisations pour le développement industriel accéléré de l'Afrique. Le Protocole d'accord a accordé à la Commission de l'UA le rôle de chef de file dans l'organisation des futures réunions de la CAMI.

Etant donné que le Sommet de l'UA de janvier 2008 a comme thème central l'industrialisation de l'Afrique et pour assurer une bonne préparation de ce Sommet, le Département du commerce et de l'industrie de la Commission de l'UA a organisé, en étroite collaboration avec l'ONUDI, un certain nombre d'activités qui comprennent plusieurs réunions consultatives, deux réunions du Groupe d'experts ainsi que la première réunion du Bureau de la dix-septième session de la CAMI. Les réunions du Groupe d'experts ont examiné deux principales questions thématiques qui sont importantes pour la formulation d'une stratégie de développement industriel cohérente pour l'Afrique, à savoir : « l'évaluation du respect et de la conformité des normes pour le développement du commerce durable en Afrique » et « la Plate-forme d'investissement pour la capacité de production de l'Afrique ». Les conclusions des deux réunions du Groupe d'experts ont inspiré les débats de la première session extraordinaire de la CAMI et été des contributions importantes pour le Plan d'action pour l'industrialisation de l'Afrique.

Dans le cadre de la préparation du Sommet de janvier 2008, la première session extraordinaire de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie a été organisée conjointement avec l'ONUDI et abritée par la République d'Afrique du Sud à Midrand du 24 au 27 septembre 2007. Le principal objectif de cette session était de formuler une stratégie industrielle pour l'Afrique et un Plan d'action. Ont assisté à la Conférence, les représentants de quarante huit Etats membres dont trente et un Ministres africains. Ont également assisté à la réunion treize délégations/représentants des régions, des institutions et des organisations du système des Nations Unies.

La réunion des hauts fonctionnaires qui a précédé celle des Ministres, s'est tenue les 24 et 25 septembre 2007. Elle a examiné sept principaux points à savoir : les rapports des réunions du Groupe d'experts ; les conclusions et recommandations de la Grande Table 2007 sur les ressources naturelles, la diversification de la production des ressources naturelles aux produits manufacturés ; la stimulation de la croissance industrielle ; le défi de la sécurité énergétique pour l'Afrique ; l'innovation, la science et la technologie pour l'industrialisation ; la formulation d'une stratégie industrielle globale continentale et un projet de Plan d'action.

Les hauts fonctionnaires ont fait remarquer que le potentiel d'avantage comparatif à court et moyen termes de l'Afrique réside dans ses immenses ressources naturelles à savoir l'agriculture, les minerais, l'énergie, les ressources forestières, la pêche et l'aquaculture. Ces ressources fournissent des possibilités immédiates d'exploitation ainsi qu'une plate-forme permettant à l'Afrique de développer un avantage compétitif à plus long terme grâce à la transformation des matières premières (valeur ajoutée en aval) et au développement du secteur des moyens de production (valeur ajoutée en amont). La réunion a soutenu la formulation d'une stratégie cohérente, basée sur les ressources et prospective pour l'industrialisation de l'Afrique en tenant compte du Plan d'action consolidé de la science et de la technologie de l'Afrique, adopté par le Sommet de l'UA et qui contient les programmes phares prioritaires de R-D pour relever les défis majeurs de l'Afrique.

La première session extraordinaire de la CAMI a pris la forme d'un débat libre qui a été organisé en deux principales séances. La première portait sur la diversification de la production des ressources naturelles aux produits manufacturés et la deuxième sur l'élaboration d'une stratégie industrielle globale continentale et la mise en œuvre. La Conférence a examiné les rapports que lui ont présentés les hauts fonctionnaires. Au cours des débats, les participants ont mis l'accent sur l'importance d'accélérer le rythme de l'industrialisation de l'Afrique pour relever le défi du développement dans le continent. La nécessité d'une stratégie industrielle basée sur les ressources et la coopération entre les pays et les régions dans la mise en œuvre de cette stratégie ont été soulignées. Les divers éléments de la stratégie ainsi que le Plan d'action pour sa mise en œuvre ont été examinés.

A l'issue des débats, la Conférence des Ministres africains de l'industrie a adopté son rapport et une résolution. Elle a également examiné les projets d'un Plan d'action et d'une Déclaration du Sommet sur le développement industriel de l'Afrique et recommandé les deux documents pour adoption, à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA de janvier 2008. La République d'Afrique du Sud a réitéré son offre d'abriter la dix-huitième session ordinaire de la CAMI à une date qui sera fixée après consultations.

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour examen, les rapports, la résolution, le Plan d'action et le projet de Déclaration du Sommet de la première session extraordinaire de la conférence des Ministres africains de l'Industrie.

EX.CL/379 (XII)
Annexe I

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE
LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE DE
L'UNION AFRICAINE (CAMI)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: 517844
Website: www.africa-union.org

**CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
DE L'UNION AFRICAINE
PREMIER SESSION EXTRAORDINAIRE
24-27 SEPTEMBRE 2007
MIDRAND (REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD)**

**Ext/MIN/CAMI/ /Rpt. (I)
ORIGINAL: ANGLAIS**

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE
LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE DE
L'UNION AFRICAINE (CAMI)**

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES MNISTRES DE L'INDUSTRIE DE L'UNION AFRICAINE

INTRODUCTION

1. La première Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Industrie de l'UA s'est tenue, au niveau ministériel, les 26 et 27 septembre 2007 à Gallagher Estate Midrand (Afrique du Sud). La cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E. M. Rachid Mohamed Rachid, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République d'Egypte en sa qualité de Président de la Conférence. S.E. M. Mandisi Mpahlwa, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République d'Afrique du Sud, en était l'invité d'honneur.

PARTICIPATION

2. Les Etats membres suivants ont participé à la Conférence: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Comores, République du Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, RASD, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

3. Les Communautés économiques régionales (CER) ci-après ont pris part à la Conférence: le Marché commun de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

4. Les organisations africaines et internationales ainsi que les ONG suivantes y ont été représentées: la Commission économique pour l'Afrique (CEA), DAPAD, ACBF, UACCIAP, ORAN, NEPAD, ONUDI, UNCTAD, MINTEK, Banque de la CEDEAO. La liste complète des participants est jointe en Annexe

DELIBERATIONS

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

Allocution de bienvenue du président, S.E. Eng. Rachid M. Rachid,

5. Dans son allocution, le président de la 17^{ème} CAMI, S.E. Rachid Mohamed Rachid, ministre du Commerce et de l'Industrie de l'Egypte, a exprimé sa gratitude au Gouvernement sud-africain pour avoir accueilli la Conférence. Il a ensuite mis en exergue l'importance de la session extraordinaire de la CAMI à la lumière de la préparation du prochain Sommet de l'UA placé sous le thème de

l'industrialisation. Il a rappelé les défis auxquels l'industrie africaine est confrontée en dépit des énormes potentialités économiques qu'elle présente. Il a souligné la nécessité de revoir les priorités de l'Afrique afin de lui permettre de lutter contre le fléau de la pauvreté en Afrique et de réaliser les OMD. Il a affirmé que le monde d'aujourd'hui est caractérisé par la rude concurrence et que des mesures doivent être prises de toute urgence en vue de répondre aux défis qui confrontent les petites économies, d'où la nécessité d'évoluer vers l'intégration régionale pour bénéficier des économies d'échelle. Il a énuméré nombre d'enjeux et exhorté les ministres à intensifier les efforts de promotion de la coopération intra-africaine, en particulier le développement industriel en tant que base d'une réelle intégration dans l'économie mondiale.

6. Il a également attiré l'attention sur l'augmentation du pouvoir politique de l'Afrique sur la scène internationale alors que sa puissance économique n'est pas encore à la hauteur de ce rôle politique. L'Afrique doit apporter le maximum de valeur ajoutée à ses produits. Le développement industriel, a-t-il dit, est le point de départ de l'accès aux marchés. Il a réitéré la nécessité de mettre l'accent sur la production tout en renforçant la capacité de production qui prenne en compte les besoins qualitatifs des marchés internationaux. Il a en outre souligné la nécessité d'intensifier la coopération dans les domaines de la formation et du partage des technologies entre pays africains. Il a annoncé le lancement de l'Initiative ATTI qui vise à renforcer les capacités dans le domaine du développement technologique. Il a enfin réitéré l'engagement de l'Égypte à appuyer le développement de l'Afrique et sa lutte contre la pauvreté.

Allocution M. Kandeh Yumkella, Directeur général de l'ONUDI

7. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général de l'ONUDI, Dr Kandeh Yumkella a félicité la Commission de l'Union africaine pour avoir accordé une place de choix au développement industriel dans le projet de développement africain. Il a reconnu le leadership exemplaire du Gouvernement égyptien en sa qualité de président de la CAMI ainsi que l'appui apporté par les Gouvernements de l'Afrique du Sud, du Ghana et de la Tunisie qui ont accueilli les activités préparatoires de la session extraordinaire de la CAMI.

8. Le Directeur général de l'ONUDI a ensuite fait la synthèse de certaines actions entreprises par son organisation dans le cadre du suivi de la dernière session de la CAMI tenue au Caire (Égypte). Ces actions ont porté sur les programmes sous-régionaux et nationaux dans les domaines du renforcement des capacités en matière de commerce, la qualité des infrastructures, l'essai, la métrologie, la normalisation, la revalorisation industrielle, la relance des moyens de subsistance, la formation professionnelle, la transformation des fruits et légumes ainsi que le renforcement de la chaîne de valeur des filières du coton, du textile et de l'habillement.

9. Dr Yumkella a informé la Conférence que quatre réunions de groupe d'experts avaient été organisées par l'ONUDI, la Commission de l'UA, la CEA et le NEPAD en vue d'identifier les questions clés à débattre par les ministres. Une série de programmes visant la mise en œuvre du plan d'action a été élaborée dans les cinq domaines essentiels ci-après :

- amélioration des capacités productives et commerciales ;
- promotion de l'investissement ;
- emplois productifs, décents et durables pour les jeunes ;
- sécurité énergétique ;
- systèmes d'innovation industrielle.

10. L'ONUDI, en collaboration avec la Commission de l'UA et le Gouvernement du Brésil, a également lancé le processus de consultations sur la bio-énergie en juillet 2007. Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud, deux nouvelles initiatives dénommées « éclairer l'Afrique » et « un village un produit » sont entrain d'être mises en oeuvre avec l'appui des Gouvernements de la Chine et du Japon respectivement.

11. Dr Yumkella a alors soulevé les quelques questions ci-après à soumettre à l'appréciation des ministres :

- la pauvreté grandissante dans un contexte de croissance et de boum de produits de base ;
- des produits de base aux produits à haute valeur ajoutée ;
- les pôles de croissance ;
- l'évaluation objective des progrès ;
- la compétitivité et l'innovation ; et
- la création d'emplois à travers la promotion d'un secteur manufacturier à haute intensité de main-d'œuvre.

12. En guise de conclusion, il a indiqué qu'au cours des décennies à venir, les efforts de l'Afrique devraient être concentrés sur l'utilisation du secteur manufacturier comme force dynamique capable de donner une impulsion à la transformation économique de ses ressources naturelles et humaines.

Allocution de Mme Elisabeth Tankeu, Commission de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie

13. La commissaire de l'UA en charge du Commerce et Industrie, Mme Elisabeth Tankeu a, au nom du président de la Commission, souhaité la bienvenue à toutes les délégations ministérielles avant de remercier le gouvernement et le peuple sud-africains pour leur hospitalité ainsi que pour l'ensemble des mesures prises en vue du déroulement harmonieux des travaux de la conférence. Elle a également remercié les ministres pour le taux élevé de leur participation.

14. Rappelant certaines des décisions prises au cours de la 17ème session de la CAMI tenue au Caire en 2006, elle a spécifiquement mentionné celle qui confiait désormais à la Commission de l'Union africaine le mandat de convoquer les sessions de la CAMI ainsi que celle invitant la Commission et l'ONUDI à organiser conjointement des réunions d'experts. Les rapports de ces réunions ont été examinés par la réunion des experts en prélude à la tenue de la présente session ministérielle qui examinera les recommandations et un projet de plan d'action qui lui ont été soumis.

15. La commissaire s'est longuement appesantie sur l'engagement des responsables politiques de l'UA en faveur de l'industrialisation à court terme du continent, attesté par leur décision de consacrer le sommet de janvier 2008 au thème de l'industrialisation de l'Afrique. C'est par le moyen de l'industrialisation que le continent va s'inscrire dans une authentique dynamique de développement, devant impérativement se traduire par la transformation locale des matières premières en vue de leur donner une plus grande valeur ajoutée, unique source de richesse et moyen privilégié de lutte contre la pauvreté et passerelle d'accès à la réalisation des ODM.

16. La commissaire a ensuite énuméré les principales conditions à remplir pour mettre en route le processus d'industrialisation en mettant l'accent sur la formation, les compétences professionnelles et des capacités de production. A cet effet, elle a invité l'ONUDI à mettre en œuvre, sur le solde des fonds alloués au titre de la décennie de l'industrialisation de l'Afrique, l'initiative pour les capacités de production de l'Afrique, bien que l'Afrique ait besoin d'un programme plus ambitieux pour tirer profit des opportunités d'accès au marché offertes dans le cadre de l'OMC et des APE. Evoquant les autres conditions indispensables au démarrage du processus d'industrialisation, elle a prié les ministres de les analyser en profondeur lors de l'examen du projet du plan d'action.

17. La commissaire a appelé l'attention des participants sur la nécessité de tirer profit de la forte demande de matières premières de l'Afrique par les pays émergents du sud pour conclure avec ces derniers des partenariats stratégiques qui tiennent compte des intérêts prioritaires de l'Afrique.

18. Pour conclure, la commissaire a invité les pays africains jouissant déjà d'une base industrielle relativement solide à servir de locomotive dans le processus global d'industrialisation du continent. Elle a remercié l'ONUDI pour son soutien et souhaité que les pays africains plaident pour le renforcement de son rôle.

Discours de l'invité d'honneur

19. Lors de son allocution, l'invité d'honneur, S.E. M. Mandisi Mpahlwa, Ministre du Commerce et de l'Industrie de l'Afrique du Sud, s'est dit honorer de souhaiter la bienvenue à tous les délégués et exprimer le sentiment de privilège que son pays éprouve à abriter cette conférence. Il a indiqué que l'Afrique doit être l'artisan de sa propre réussite. Il a souligné l'importance de développer les échanges commerciaux afin de changer la situation géopolitique de l'Afrique. Il a insisté sur la nécessité de l'autosuffisance. Il a en outre affirmé que les partenariats stratégiques devraient être établis à deux niveaux : au niveau africain par le biais du renforcement de la coopération intra-africaine et au niveau mondial dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il a ensuite exhorté les Etats membres à tirer des leçons de l'expérience des pays asiatiques et de celle des autres partenaires pour adapter leurs technologies et leur savoir-faire aux besoins de l'Afrique. Il a conclu son intervention en demandant aux délégués d'élaborer une stratégie industrielle continentale qui soit pratique et réaliste et d'utiliser les régions comme des plateformes pour la planification des politiques et la mise en œuvre des programmes. Pour terminer, il a déclaré la première session extraordinaire de la CAMI, officiellement ouverte.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

20. L'ordre du jour a été adopté sans amendement.

Point 3 de l'ordre du jour: Organisation des travaux

21. La réunion a adopté les horaires ci-après:

Matin: 9h00 – 11h00

Après-midi: 14h30 – 19h00

Point 4 de l'ordre du jour: Examen du rapport des hauts fonctionnaires

22. En examinant le rapport des hauts fonctionnaires qui a été présenté par le Lesotho, rapporteur de la Conférence, les ministres ont exprimé leur satisfaction

de savoir que leurs hauts fonctionnaires avaient participé tant aux discussions qu'à la rédaction du rapport. Ils ont donc pris note du rapport des hauts fonctionnaires.

**Point 5 de l'ordre du jour: Session interactive et échange de vues
sur :**

- a) Diversification de la production des ressources naturelles aux produits manufacturés, y compris l'examen des Recommandations de la Grande Table 2007 sur les Ressources naturelles**
- b) Élaboration de la Stratégie industrielle globale continentale et son application y compris la promotion de la croissance industrielle, de la science, de la technologie, de l'initiative pour l'innovation, la plate-forme de l'investissement et la mise en place de l'infrastructure de qualité**

23. A la suite des deux brèves communications faites par les personnes ressources sur les deux thèmes ci-dessus, comme ils l'avaient demandé, les ministres ont engagé un débat franc sur les principales questions relevées dans les communications.

24. S'agissant du thème : Diversification de la production des ressources naturelles aux produits manufacturés, y compris l'examen des Recommandations de la Grande Table 2007 sur les Ressources naturelles, les questions suivantes ont été soulevées et les ministres ont fait des recommandations.

25. Les ministres ont pris note des conclusions de la Grande Table 2007 sur la gestion des ressources naturelles et ont fait remarquer que la richesse de l'Afrique en ressources naturelles constitue un atout capable de lancer la croissance et le développement du continent. Ils ont également noté l'importance cruciale de la production à valeur ajoutée à partir des industries basées sur les ressources naturelles. A cet égard, ils ont souligné la nécessité de renforcer l'intégration régionale, la mise en commun des ressources, le renforcement des CER, la mobilisation collective au niveau régional afin de créer des marchés plus vastes, de réduire les coûts de transaction et de parvenir à des économies d'échelles.

26. Les ministres ont noté que le renforcement de la capacité manufacturière de l'Afrique à travers la valorisation des ressources nécessite des moyens financiers considérables. Pour répondre à ses défis, ils ont recommandé que

soit envisagée la réorientation des ressources financières de l'Afrique (par exemple BAD, UEMOA etc.) vers le financement de la valorisation des ressources du continent. Ils ont également recommandé l'utilisation des caisses de retraite et d'autres mécanismes novateurs.

27. Les ministres ont déclaré que le boum asiatique plaçait l'Afrique face à des défis et à des menaces communs. Afin de relever ces défis, l'Afrique a besoin d'adopter des positions et stratégies communes. Les ministres ont également fait remarquer que l'Afrique devrait entreprendre des actions concertées en vue de faire face aux défis et de mettre aux services de son développement les bénéfices qu'offre le boum des ressources à l'échelle mondiale. La réussite de l'OPEP pourrait servir d'inspiration aux stratégies africaines. A cet égard, l'Afrique devra identifier les principaux facteurs de promotion de son développement (infrastructures, valorisation des ressources, transfert des compétences, emplois et approvisionnement au niveau local) en vue d'établir des partenariats idoines avec les pays importateurs de ressources. Toutefois, les ministres ont indiqué que la valorisation des ressources est parfois dominée par les grandes entreprises transnationales. Dans le souci de renforcer le pouvoir de négociation de l'Afrique, ils ont recommandé que les Etats membres africains devraient mener des actions collectives et formuler des positions communes. Cela devrait également s'appliquer aux négociations avec les acteurs émergents à l'échelle mondiale. La Commission de l'UA devrait faire diriger ce processus.

28. Les ministres ont souligné que même si les ressources naturelles génèrent actuellement des rentes élevées, celles-ci échappent au continent en raison de régimes fiscaux et miniers inadaptés. A cet égard, un appel a été lancé en faveur de la révision des codes miniers et des régimes fiscaux afin de permettre aux pays africains de tirer meilleure partie des rentes et retombées provenant des ressources. Les ministres ont par ailleurs suggéré que la Commission de l'UA devrait élaborer des modèles de systèmes d'extraction des ressources naturelles africaines, de codes de conduite et de directives que les Etats membres pourraient utiliser.

29. Les ministres ont mis l'accent sur la nécessaire expansion des industries de ressources naturelles de l'Afrique tout en diversifiant et en les transformant en des industries manufacturières. Ceci appelle une approche intégrée et holistique du développement. En élaborant la stratégie d'industrialisation basée sur les ressources, les ministres ont indiqué que la réalisation des énormes ressources agricoles de l'Afrique avec son énorme potentiel en matière d'emplois, est sérieusement entravée par l'absence d'infrastructures (coûts de logistique élevés), le manque d'intrants agricoles (engrais), le manque de fonds aux agriculteurs, le manque de systèmes d'adduction d'eau (irrigation), l'absence de systèmes d'information (services de vulgarisation) et la faiblesse des rentes agricoles (subventions agricoles de l'OCDE). Les ministres ont noté le rôle important que les gouvernements devraient jouer pour trouver des solutions à

ces disfonctionnements du marché à travers les corridors de développement, à l'instar du PDS du NEPAD. Ils ont estimé que le PDS est un outil essentiel pour renforcer les infrastructures de l'Afrique. Ils ont en outre noté que les pays africains étaient à des étapes différentes du développement. Cela nécessite, ont-ils dit, que toutes stratégies continentales prennent en compte les périodes d'apprentissage et les contextes spécifiques ainsi que les richesses de chaque pays.

30. Les ministres ont également noté que la stratégie de développement industriel de l'Afrique devrait tenir compte des politiques et accords commerciaux, y compris les questions débattues à l'OMC, les APE et les mesures concernant les investissements liées au commerce (MILC) qui pourraient entraver l'accès aux marchés pour les produits à valeur ajoutée.

31. Ils ont souligné que, bien que la concrétisation du potentiel minier africain par le biais des investissements étrangers directs (IED) apporte des avantages à court terme, la domination étrangère de la richesse minière de l'Afrique n'est pas politiquement viable sur le long terme. De ce fait, il importe que l'Afrique facilite le développement du capital minier local en imposant des conditions à l'octroi de licences d'exploitation et en créant des institutions de financement du développement spécialisées dans l'exploitation minière pour aider les jeunes entreprises locales du secteur des ressources.

32. Les ministres ont également insisté sur la compétitivité, à l'échelle mondiale, des industries africaines basées sur les ressources, tout en faisant remarquer que cette compétitivité est actuellement entravée par le coût élevé de la logistique en Afrique. Selon les ministres, une telle contrainte pourrait être éliminée à travers la création de corridors de développement intégré qui seront des infrastructures rentables pour l'exploitation des ressources naturelles (tel que prévu par le PDS du NEPAD).

33. Les ministres ont par ailleurs affirmé que s'il est vrai que le développement des ressources offrent d'énormes opportunités à l'Afrique, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont également porteuses de menaces considérables telles que la fameuse « malédiction des ressources ». Ils ont souligné les progrès considérables réalisés par l'Afrique dans le domaine de la gouvernance collective et individuelle, comme en témoignent les nombreuses initiatives multilatérales et continentales telles que le MAEP (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs) et le processus de Kimberley pour les diamants).

34. Toutefois, ces initiatives ont besoin d'être élargies à toute l'Afrique et consolidées afin de répondre aux besoins spécifiques du continent. Les ministres ont souligné que l'une des voies les mieux indiquées pour assurer la bonne gouvernance est l'action collective à travers une intégration économique et politique plus poussée grâce au renforcement de l'intégration au niveau des CER. L'amélioration des systèmes de gouvernance en Afrique a été considérée

comme l'élément primordial du processus de maximisation des gains de l'exploitation des ressources naturelles. La participation accrue des parlementaires et d'autres organes de supervision à la gestion du secteur des ressources naturelles a été considérée comme vitale.

35. Les ministres ont enfin déclaré qu'il faudrait élaborer des stratégies pour l'extraction des ressources qui permettraient de maintenir un équilibre entre les intérêts locaux et nationaux, de promouvoir une répartition plus juste des avantages au profit des communautés qui sont directement affectées par l'exploitation des ressources naturelles. Ils ont également mis l'accent sur la transformation locale des ressources naturelles et sur le développement des chaînes de valeur, facteurs indispensables au développement et à la croissance économiques.

36. Pour l'élaboration d'une Stratégie Industrielle continentale globale et son application, y compris la promotion de la croissance industrielle, de la Science, de la Technologie, de l'Investissement et de la construction d'infrastructure de qualité, les points ci-après ont été soulignés :

- l'adoption d'une stratégie de mise en œuvre des règles de l'OMC et l'inspiration des pratiques des pays développés afin d'en tirer le plus grand profit ;
- la problématique de la protection de la propriété intellectuelle comme partie intégrante de la stratégie de développement industriel du continent ;
- le renforcement et le développement du secteur manufacturier selon les spécificités de chaque pays et région ;
- l'accroissement du rôle du secteur privé dans le développement du secteur industriel ;
- le processus de mise en valeur des ressources humaines ne devraient pas se contenter de former des employés de bureau, mais devraient être plutôt axés sur l'acquisition de compétences qui appuient le secteur industriel et attirent les investissements ;
- la sous-traitance et la délocalisation transfrontalières de certaines activités pourraient, dans une certaine mesure, soutenir le partage des ressources entre les pays et promouvoir les transferts des technologies ;
- les programmes à court et à long termes devraient être combinés ;

- la nécessité pour les pays de tirer profit du rôle de l'ONUDI et d'autres agences compétentes dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- la stratégie devra tenir compte des programmes en cours, par exemple ceux du NEPAD et des CER ;
- les pays devraient mettre en commun leurs ressources dans le domaine des capacités productives afin de renforcer leurs positions de négociation ;
- la promotion des PME en tant que catalyseurs de l'industrialisation ;
- la nécessité d'associer les parlementaires à l'allocation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie.

37. Les recommandations ci-après ont ensuite été faites :

- établir une structure commune de gestion des ressources, mettre en commun les ressources naturelles, les compétences et expériences pour créer une industrie régionale capable de compétir à l'échelle internationale et de bénéficier des économies d'échelle. Favoriser la complémentarité entre pays et régions ;
- l'Initiative égyptienne dite « Initiative africaine pour le transfert de technologie – ATTI » a été recommandée comme cadre important pour l'industrialisation de l'Afrique et la promotion du transfert de technologies et de l'innovation ;
- promouvoir les échanges intra-africains ;
- demander à l'UA d'élaborer un code minier de référence aux niveaux régional et continental et des indicateurs de gouvernance pour servir de points de référence aux pays africains ;
- demander à l'UA de coordonner et d'harmoniser les politiques industrielles aux niveaux régional et continental en s'inspirant des expériences réussies dans certains pays africains ;
- accorder la priorité à la mise en place des infrastructures de base d'énergie électrique.

Point 6 de l'ordre du jour: Examen du Projet de Plan d'action

38. Le Plan d'action a été adopté après amendements.

Point 7 de l'ordre du jour: Examen du Projet de Résolution de la première session extraordinaire

39. Le projet de résolution a été examiné avec amendements mineurs.

Point 8 de l'ordre du jour: Examen du Projet de Déclaration du Sommet

40. Le projet de Déclaration a été examiné et amendé.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport/ Plan d'action/Résolution/Projet de Déclaration

41. Le Rapport, le Plan d'action, la Résolution et le projet de Déclarations ont été adoptés par la Conférence.

Point 10 de l'ordre du jour: Date et Lieu de la dix-huitième Session de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie

42. La République d'Afrique du Sud a réitéré son offre d'abriter la dix-huitième session ordinaire de la CAMI. Les dates seront fixées après les consultations.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses

43. Aucune question n'a été soulevée sur ce point.

Point 12 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

44. Le Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République d'Afrique du Sud a déclaré la réunion close.

EX.CL/379 (XII)
Annexe II

**PROJET DE DÉCLARATION DU SOMMET DE L'UA SUR LE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1-517844

**CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
DE L'UNION AFRICAINE
PREMIER SESSION EXTRAORDINAIRE
24-27 SEPTEMBRE, 2007**

MIDRAND (REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD)

Ext/Min/CAMI/Decl. (I) Rev. 1

ORIGINAL : ANGLAIS

**PROJET DE DÉCLARATION DU SOMMET DE L'UA SUR LE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE**

Projet de déclaration du Sommet de l'UA sur le développement industriel de l'Afrique

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union africaine, réunis en la dixième Session ordinaire de notre Conférence à le ... janvier 2008 sur le thème de l'industrialisation de l'Afrique :

Rappelant les objectifs du développement socioéconomique accéléré et durable de l'Afrique tels qu'énoncés dans le Traité établissant la Communauté économique africaine, l'Acte constitutif de l'Union africaine, le programme du NEPAD et le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine ;

Réaffirmant notre engagement à permettre à l'Afrique de s'appropriier le 21^{ième} siècle comme le siècle du changement rapide pour l'Afrique, d'éradiquer la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de nos populations d'ici à 2015 ;

Conscients de l'impérieuse nécessité de résoudre le paradoxe de la généralisation de la pauvreté en Afrique en dépit de l'immense richesse de notre continent en ressources naturelles ;

Conscients du lien fort qui existe entre l'industrialisation et la croissance économique et le développement rapides ;

Désireux de faire évoluer l'Afrique d'une économie basée sur l'exploitation des matières premières à une économie industrielle à valeur ajoutée ;

Notant qu'en dépit des efforts déployés, la part de l'Afrique dans la production manufacturière mondiale reste inférieure à 1% ;

Notant en outre **le Programme de développement spatial (PDS) du NEPAD** ;

Désireux de tirer des leçons utiles des expériences des nouvelles économies industrielles et émergentes ;

Nous nous engageons à :

- accélérer le développement industriel de l'Afrique, en particulier la transformation des ressources naturelles en produits à haute valeur ajoutée ;

- adopter des politiques et des programmes pour la transformation des ressources naturelles et en vue d'une plus grande valeur ajoutée aux ressources naturelles du continent ;
- renforcer le partenariat public-privé, en particulier dans les domaines du développement des infrastructures lourdes, de la production énergétique, des transports et de la communication, etc. ;
- accroître l'investissement dans la science, la technologie et la mise en valeur du capital humain avec un accent particulier sur la formation technique, rehausser la productivité industrielle et renforcer la compétitivité de l'Afrique ;
- assurer la mise en commun des ressources et le partage des connaissances et du savoir-faire dans le secteur de la technologie, de la planification et de la gestion de la production industrielle ;
- mettre sur pied et renforcer rapidement les cadres juridiques et institutionnels pour la promotion des entreprises industrielles africaines aux niveaux national, régional, continental et multinational ;
- renforcer les institutions et agences africaines de recherche et de développement industriels d'élaborer des approches et des programmes novateurs pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;
- encourager les Africains de la Diaspora, en particulier les scientifiques et les technologues, contribuer davantage au développement industriel de l'Afrique ;
- accélérer la création de la banque africaine d'investissement et promouvoir les marchés de capitaux africains aux niveaux régional et continental ;
- harmoniser les lois régissant des entreprises ;
- prendre toutes les mesures nécessaires au niveau national en vue de mettre en œuvre le Plan d'action ;

Invitons la Commission de l'UA, les CER ainsi que les partenaires au développement à prendre toutes les mesures nécessaires pour une mise en œuvre efficace du Plan d'action ;

Réaffirmons notre engagement sans faille aux principes de bonne gouvernance, de démocratie, de l'Etat de droit, de responsabilité, de bonne gestion macro-économique et autres conditions favorables pour le développement accéléré de nos pays ;

Réitérons notre engagement à promouvoir les marchés régionaux nécessaires à la réalisation des économies d'échelle pour la production de biens industriels compétitifs en Afrique ;

Prenons l'engagement de développer et de renforcer la coopération industrielle et le partenariat de l'Afrique avec les économies industrielles émergentes dans l'intérêt mutuel des deux parties ;

Invitons nos partenaires au développement à adopter des politiques et à prendre des mesures qui encourageraient leurs compagnies multinationales à accroître les investissements dans la transformation locale des ressources naturelles de l'Afrique ;

Invitons nos Etats membres à s'acquitter de leur contribution à l'ONUDI et la communauté internationale à renforcer le mandat et les moyens mis à la disposition de l'ONUDI afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle en tant que agence chargée d'accélérer le développement industriel de l'Afrique ;

Invitons l'ONUDI à accroître sa présence en Afrique en mettant en œuvre un programme d'activités équilibré au niveau régional et plus pertinent pour l'Afrique ;

Approuvons le Plan d'action de la première session extraordinaire de la CAMI pour le développement industriel de l'Afrique ;

Demandons à la Commission de l'UA, en collaboration avec les institutions compétentes, d'élaborer et de soumettre à notre examen tous les deux ans un rapport sur l'état d'avancement de l'industrialisation en Afrique et la mise en œuvre du Plan d'action.

EX.CL/379 (XII)
Annexe III

PLAN D'ACTION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

*Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax :
551 78 44*

Website : www.africa-union.org

**CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE DE L'UA
PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE
24 – 27 SEPTEMBRE 2007
MIDRAND (REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD)**

**Ext/Min/CAMI/PA (I) Rev. 3
ORIGINAL : ANGLAIS**

PLAN D'ACTION

I. Contexte

1. L'Afrique est la région la moins développée du monde en matière d'industrialisation. Elle compte pour une part infime dans la production industrielle mondiale et l'exportation de produits manufacturés. Rares sont les pays africains dont le ratio valeur ajoutée/BIP est supérieur à 20 pour cent. Dans la plupart des pays africains, la contribution du secteur manufacturier au PIB est inférieur à 15 pour cent, voire à 5 pour cent dans certains cas. La production du secteur est caractérisée par une forte concentration sur les produits de bas niveau technologique tels que l'alimentation, le textile, les vêtements, les chaussures, etc. La majorité des pays africains ne sont pas encore impliqués de manière significative dans les filières de la moyenne et haute technologie de la production manufacturière mondiale qui ont connu un dynamisme et une croissance rapide au cours des récentes années. L'économie africaine est lourdement tributaire de la production et l'exportation de produits primaires et souffre, par conséquent, des risques liés à cette dépendance. Le continent doit tirer profit des nouvelles opportunités offertes par la mondialisation en y préparant les entreprises, en mettant en place des politiques pour leur revalorisation, en développant les ressources humaines, en renforçant les capacités d'innovation et en acceptant les réalités de l'industrialisation.

2. L'industrialisation est le moteur de la croissance économique et du développement. **En effet, l'industrialisation est l'essence du développement.** Le fait que l'Afrique demeure la région la plus pauvre du monde, où 34 des 54 pays les moins développés se situent et où la pauvreté s'accroît, n'est pas sans corrélation avec son faible niveau d'industrialisation et sa marginalisation dans le secteur manufacturier mondial. Il existe un lien très solide entre la capacité productive industrielle, la croissance économique, et le niveau de développement. Les régions et pays en voie de développement qui tirent profit de la mondialisation, qui enregistrent des progrès dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et qui gravissent les échelons du développement, sont précisément ceux qui s'industrialisent rapidement. L'Afrique n'a pas tiré grand profit du processus de mondialisation et elle court le risque de ne pas réaliser les OMD, en dépit de sa richesse en ressources naturelles.

3. Les chefs d'Etat et de gouvernement, au cours des récentes années, ont adopté nombre d'initiatives importantes visant à relever les défis du développement, à inverser la tendance à la marginalisation de l'Afrique dans l'économie et l'arène politique mondiale et à s'appropriier le 21^e siècle pour les peuples du continent. Au nombre de ces initiatives figurent la création de l'Union africaine et l'adoption du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que programme stratégique de l'Union.

4. L'Acte constitutif de l'Union, en son article 3, fixe les objectifs clefs de l'UA exprimés notamment en ces termes : créer les conditions appropriées

permettant au continent de jouer le rôle qui est le sien dans l'économie mondiale ; promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel, ainsi que l'intégration des économies africaines ; promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité humaine en vue de relever le niveau de vie des peuples africains. L'expérience des pays développés du Nord et de certains pays émergents du Sud montre que jouer le rôle constructif qui est le sien dans l'économie mondiale, réaliser le développement durable et relever le niveau de vie des populations ne peuvent pas se faire dans un contexte de faiblesse de la capacité industrielle. L'Afrique a besoin de l'accélération de son développement industriel et de la diversification de son économie pour qu'elle puisse relever les défis du développement, réaliser les OMD et atteindre les objectifs socioéconomiques de l'UA.

5. Le présent document met en exergue les principaux éléments d'un Plan d'action pour l'accélération du développement industriel de l'Afrique. Le Plan fournit le cadre continental permettant de traiter des causes profondes du faible développement industriel de l'Afrique. Il prend en compte les expériences passées de l'Afrique en matière d'industrialisation, la richesse du continent en ressources naturelles, en particulier les ressources agricoles ainsi que certaines initiatives récentes visant à promouvoir le développement industriel. Le Plan d'action s'inspire de nombreuses sources dont les recommandations des séries de réunions d'experts organisées conjointement par l'UA et l'ONUDI en prélude à la CAMI, les politiques et stratégies des CER, les apports du secteur privé et des autres parties prenantes ainsi que les experts en industrie des Etats membres.

II. Principales priorités en vue de l'accélération de l'industrialisation de l'Afrique

6. Plusieurs priorités essentielles doivent être déterminées aux niveaux national, régional et continental en vue de promouvoir un développement industriel cohérent pour l'Afrique, dont les plus importantes sont :

- I. politique de diversification de la production, de l'exploitation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles ;
- II. développement des infrastructures ;
- III. développement et pérennisation du capital humain, innovation, science et technologie ;
- IV. développement et respect des normes ;
- V. mise au point du cadre juridique, institutionnel et réglementaire ;
- VI. mobilisation des ressources pour le développement industriel.

Des activités et mesures visant à réaliser efficacement et effectivement le développement industriel de l'Afrique doivent être définies et mises en œuvre dans chacun de ces domaines de priorité.

7. L'Afrique dispose d'abondantes richesses en ressources naturelles, y compris de nombreux minerais industriels. Le continent reste pauvre malgré sa richesse en ressources, car celles-ci sont exportées généralement sous leur forme primaire, sans transformation, sans ou avec peu de valeur ajoutée, et avec une quantité infime d'intrants locaux. La dépendance vis-à-vis des produits primaires a exposé les pays africains riches en ressources aux aléas des marchés mondiaux et aux vagues des flambées et chutes des cours des produits de base. Alors que les ressources naturelles de l'Afrique ont donné une impulsion à la croissance industrielle et à une plus grande prospérité dans les autres régions/pays du monde, la pauvreté sur le continent n'a pas cessé de s'aggraver, son économie est structurellement exsangue et lourdement tributaire du secteur primaire : exploitation minière et agriculture. L'Afrique est confrontée au défi de transformer son économie d'une économie basée sur les ressources en une économie dynamique, diversifiée et industrielle. La richesse du continent en ressources naturelles devrait servir de fondement à une industrialisation accélérée. Des politiques et mesures devront être introduites et mises en œuvre en vue de maximaliser les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles, de promouvoir les investissements requis pour le développement industriel, de favoriser la transformation et la valorisation des ressources naturelles et des intrants locaux au niveau local et d'intégrer les entreprises africaines dans les chaînes de valeur mondiales.

8. L'investissement dans les infrastructures (énergie, communications, transports, eau, etc.) est essentiel pour la promotion et la viabilité du développement industriel en Afrique. L'Afrique manque des infrastructures les plus élémentaires. A titre d'exemple, l'énergie dont on a besoin pour donner l'impulsion à la croissance industrielle fait grandement défaut, le taux d'électrification ne dépassant guère 1 pour cent dans les zones rurales en Afrique. Il a été estimé qu'au regard des tendances actuelles de l'approvisionnement en énergie, il faudra plusieurs décennies pour parvenir à l'électrification de l'Afrique ! Sans énergie et autres infrastructures de base, le continent ne pourra pas transformer son avantage comparatif en compétitivité pour bâtir son développement industriel sur l'utilisation des ressources naturelles. La compétitivité dans la production de biens industriels (biens de consommation, biens intermédiaires et d'équipement, technologies faible, moyenne et avancée) dépend de la disponibilité d'infrastructures adéquates. La plus haute priorité doit être accordée au développement des infrastructures aux niveaux national, régional et continental dans le Plan d'action de l'Afrique pour l'accélération du développement industriel.

9. Le développement industriel de l'Afrique doit s'ancrer également dans la mise en valeur des ressources humaines : investissement dans la santé,

l'éducation et la formation. Dans une économie mondiale fondée sur le savoir, la science, la technologie et l'innovation deviennent de plus en plus les moteurs de l'industrialisation. La compétitivité sur le marché mondial est fonction des aptitudes à développer, acquérir, revaloriser et adapter les technologies. L'industrialisation de l'Afrique ne peut être accélérée et soutenue que sur une solide base technologique. Il convient, par conséquent, de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et politiques en vue de renforcer les capacités des pays africains dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Un flux constant de découvertes scientifiques, de mise au point et d'adaptation des technologies doit exister afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des biens industriels produits en Afrique. A cet égard, le rôle et les relations avec le milieu universitaire et le secteur tertiaire ainsi que les institutions de recherche-développement sont essentiels pour renforcer les capacités d'adaptation et de commercialisation des nouvelles connaissances. Sont également importantes les mesures visant à rehausser les compétences en entrepreneuriat et à accroître le nombre de cadres qualifiés dans le secteur industriel africain. Le renforcement des capacités humaines est indispensable si les pays africains veulent tirer profit de la délocalisation et de l'externalisation des activités, qui sont désormais l'apanage de la production manufacturière mondiale. Une stratégie ne peut être efficace que si elle intègre des éléments de mise en œuvre effective. A cet égard, l'entreprise doit être au centre de la stratégie africaine d'industrialisation. De manière spécifique le secteur public, en consultation avec les autres parties prenantes, doit piloter la mise en œuvre de la stratégie et veiller à sa réussite. Etant donné que le manque des ressources humaines qualifiées, en particulier au niveau managérial des entreprises, constitue une entrave majeure au développement industriel et économique de l'Afrique, un accès tout particulier doit être mis sur la mise en valeur des ressources humaines, la formation des gestionnaires d'entreprises à travers la création d'instituts de formation aux compétences de gestion qui assurent une formation de qualité.

10. Les normes et leur respect constituent l'un des éléments moteurs du développement industriel dans un monde globalisé. La capacité de répondre aux normes internationales détermine la compétitivité sur la scène mondiale. Le renforcement des capacités en vue d'améliorer, de certifier et d'assurer la qualité et les normes des produits industriels revêt une grande importance, puisqu'il permet de tirer profit de l'accès aux marchés mondiaux et assure la viabilité du processus d'industrialisation. L'inaptitude des pays africains à répondre aux normes sanitaires, phytosanitaires et technologiques fixées par les pays développés constitue une barrière à jouir des avantages qu'offre l'accès aux marchés des produits transformés et manufacturés. Il importe par ailleurs d'établir des normes adéquates et de participer aux rencontres internationales d'établissement des normes pour la promotion du développement industriel de l'Afrique, dans un autre sens. Le dumping de produits manufacturés hors normes et moins chers sur le marché africain a parfois entraîné l'effondrement des industries locales et constitue un facteur de démotivation du développement

industriel. Le renforcement des capacités en matière de normes doit viser non seulement l'amélioration de la qualité et l'ouverture de l'accès des produits africains aux marchés des pays développés, mais doit également faire barrage aux flux de produits hors normes et nocifs vers le marché africain.

11. L'élaboration d'une politique industrielle appropriée et la mise en place de cadres de réglementation aux niveaux national, régional et continental, doivent constituer des éléments clés du Plan d'action de l'Afrique pour la promotion du développement industriel. De tels mécanismes font partie de l'environnement propice permettant au secteur privé **national et étranger** de jouer le rôle attendu de lui dans le processus d'industrialisation. **L'investissement est un acte qui relève des investisseurs.** Des mécanismes doivent être créés afin de promouvoir et d'apporter des services d'appui aux industries africaines ; de renforcer les compétences fondamentales pour le développement, l'absorption, la diffusion et l'adaptation des technologies ; de réduire le coût des affaires.

12. Le financement est un autre élément clé dans la promotion du développement industriel de l'Afrique. A l'heure actuelle, l'Afrique n'attire qu'une fraction négligeable des flux mondiaux d'investissement. La majeure partie des investissements limités destinés à l'Afrique sont absorbés par quelques pays qui dominent l'extraction des ressources minérales. Les initiatives visant à rendre l'Afrique un continent attrayant pour les investissements locaux et étrangers ainsi que la mise en place et le renforcement des institutions financières et des marchés des capitaux doivent bénéficier d'une haute priorité dans le Plan d'action de l'Afrique pour l'accélération de l'industrialisation. **L'essentiel des fonds destinés au développement industriel doivent être mobilisés d'abord en Afrique. Cela impliquera le recours à de nouvelles sources de financement telles que les caisses de retraite, les transferts de fonds de la Diaspora africaine et les revenus découlant de la réforme du système fiscal.**

III. Actions et mesures spécifiques visant à promouvoir le développement industriel de l'Afrique

13. L'accélération de l'industrialisation de l'Afrique exige l'adoption de la mise en œuvre de mesures et actions spécifiques aux niveaux national, régional, continental et international. Les gouvernements nationaux, en collaboration avec le secteur privé et la société civile, devront prendre les devants dans les Etats membres en vue de lancer et de mettre en œuvre ses activités. Les CER doivent servir de principaux agents pour la promotion et l'industrialisation au niveau régional, tandis que l'Union africaine et son programme stratégique, le NEPAD, appuyés par la CEA et la BAD, joueront un rôle similaire au niveau continental. Le développement industriel de l'Afrique nécessitera également des actions au niveau international auxquelles seront associées des organisations internationales telles que l'ONUDI, la Banque mondiale et l'OMC ainsi que les

partenaires au développement. Les actions et mesures spécifiques requissent pour la promotion du développement industriel de l'Afrique sont :

Les actions à entreprendre au niveau national

- promouvoir la bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise: l'adhésion au MAEP du NEPAD et sa mise en œuvre ; la stabilité macroéconomique ; la gouvernance démocratique ; l'état de droit ; la transparence et un sens de responsabilité plus grands ;
- élaborer, renforcer et maintenir une politique et un environnement institutionnel favorisant les investissements et l'appui à l'industrie :
 - I. les agences de développement et de promotion des investissements ;
 - II. des stratégies de promotion basées, entre autres, sur les informations relatives aux attentes et comportements des investisseurs, telles que celles fournies par le Réseau de l'Agence africaine de promotion des investissements de l'ONUDI ;
 - III. les agences de normalisation, de contrôle, d'assurances de la qualité et de certification ;
 - IV. les mécanismes de consultation et de partenariats entre les institutions des sciences et technologies, les universités, les autorités gouvernementales, le secteur privé et les institutions de la société civile ;
 - V. les organismes chargés du développement des petites industries rurales ;
 - VI. des politiques visant à éliminer la bureaucratie et les entraves administratives au commerce et à l'investissement ;
 - VII. la simplification des lois régissant le commerce ;
 - VIII. la restructuration industrielle, la préparation des entreprises au respect des normes internationales.
- Intégrer l'industrialisation dans les stratégies nationales de développement ;
- Intégrer l'industrialisation dans les politiques nationales de développement, en particulier les stratégies de lutte contre la pauvreté ;

- développer et mettre en œuvre une politique industrielle accordant la priorité à l'utilisation maximale des capacités de production et des intrants locaux et aux moyens de transformation des immenses ressources naturelles du pays dans la perspective d'une amélioration et du développement des petites industries rurales, y compris le secteur informel ainsi que les industries intermédiaires et celles des biens d'équipement ayant des liens étroits avec les autres secteurs de l'économie, en tant que source potentiel de création de l'emploi ;
- améliorer les codes d'investissement et de l'exploitation minière en vue de promouvoir la transformation locale des ressources minières ;
- les pays riches en ressources doivent mettre une partie de leurs revenus générés par la montée du prix des matières premières pour des investissements dans des programmes/projets destinés à la diversification économique et au développement industriel ;
- **intégrer le développement du secteur privé dans les stratégies nationales du développement ;**
- renforcer les investissements dans les infrastructures et la consolidation du partenariat entre le secteur privé et le secteur public dans le cadre du développement des infrastructures ;
- promouvoir la recherche et le développement grâce à l'allocation de cinq pour cent (5%) au moins du budget national ou « 1% du PIB » ;
- créer/renforcer des centres de développement de la technologie et d'adaptation ;
- revaloriser les technologies existantes pour rendre les industries plus productives et plus compétitives ;
- renforcer l'investissement en capital humain surtout, dans les domaines de l'éducation technologique, des sciences et de la technologie, de la R&D et du développement de l'entrepreneuriat ;
- **créer des structures pour la formation du cadre technique de gestion et du personnel financier dans les entreprises ;**
- prendre des mesures de stimulation pour le groupe d'experts en science et technologie de la diaspora africaine afin qu'ils contribuent, au niveau national, au développement industriel ;

- maintenir des liens étroits entre les centres d'excellence régionaux des sciences et de la technologie et les institutions de recherche ;
- appuyer les jeunes entreprises afin qu'elles puissent être à même d'exploiter les résultats des recherches/développement au niveau des centres nationaux et régionaux ;
- faciliter la circulation intra-régionale des biens, des services, de la main d'œuvre, du capital et de la technologie tout en favorisant la création d'entreprises industrielles transfrontalières en vue de profiter des économies d'échelles énormes au niveau du marché régional ;
- promouvoir la responsabilité sociale des industries ;
- profiter au maximum des partenariats existants entre l'Afrique et, surtout, les pays en pleine expansion industrielle et les pays émergents du Sud dans le cadre du développement et du transfert de la technologie, de la création d'entreprises industrielles conjointes en Afrique et pour un plus grand accès pour les produits manufacturés africains ;
- créer/renforcer les marchés financiers et les marchés de capitaux tout en veillant à l'amélioration des finances d'entreprise en Afrique surtout en ce qui concerne les petites industries rurales ;
- renforcer les capacités dans les domaines du commerce et de l'industrie ainsi que les aptitudes à négocier ;
- élaborer des politiques de transfert de technologie qui favorisent la création de valeurs ajoutées au niveau local ;
- mener des études, y compris les enquêtes industrielles, les analyses de la chaîne de valeur et élaborer des programmes sectoriels intégrés pour l'industrie.

Actions à entreprendre au niveau régional

- promouvoir la stabilité et la sécurité régionales ;
- accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures du NEPAD afin de renforcer la capacité de production et la connectivité intra-régionale et continentale ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie industrielle régionale et un corridor économique potentiel basés sur l'Initiative du développement spatial du NEPAD tout en tenant compte de la promotion des

infrastructures économiques, sectorielles et inter-sectorielles à grande échelle ainsi que d'investissements dans l'industrie lourde afin de profiter des ressources naturelles régionales ;

- mettre en œuvre la composante industrielle de l'initiative de productivité de la capacité industrielle africaine du NEPAD ;
- faciliter la création d'entreprises industrielles transfrontalières et des échanges commerciaux intra-régionaux dans le cadre de la chaîne de valeur ;
- œuvrer à la mobilisation des ressources pour les infrastructures et industries lourdes régionales ; mettre en place un fonds de développement industriel pour les infrastructures et les industries lourdes ;
- créer /renforcer les chambres de commerce et d'industrie régionale ;
- renforcer les complémentarités industrielles et régionales tout en préservant les rapports y afférent ;
- développer des marchés financiers et des marchés de capitaux régionaux ;
- procéder à la réforme et à la rénovation des centres de technologies régionaux existants ;
- mobiliser la diaspora africaine opérant dans les domaines de sciences et de la technologie dans le cadre de la mise en place des concepts technologiques, de l'innovation et de la capacité d'adaptation en matière de technologie ;
- promouvoir l'échange d'expériences en matière de technologie industrielle ;
- œuvrer à la réduction de l'écart existant entre le développement de la technologie et l'adaptation des infrastructures au niveau régional grâce à la création de centres régionaux d'excellence en science et technologie afin d'accélérer les découvertes scientifiques, la production en matière de connaissance, le développement de la technologie et l'innovation dans des domaines majeurs (par exemple les bio-combustibles et les autres sources d'énergie renouvelable, l'utilisation efficiente de l'énergie industrielle, les biens d'équipement et la machinerie dans le cadre du traitement des ressources naturelles et

améliorer la compétitivité des PME, etc.) qui peuvent contribuer à l'accélération significative de l'industrialisation de l'Afrique ;

- créer/renforcer les centres et les laboratoires régionaux de détermination des normes, du contrôle et de l'assurance de la qualité, ainsi que de la certification afin de permettre aux produits africains de répondre aux règlements techniques et normes internationales et d'éviter que des produits de mauvaise qualité et dangereux ne soient déversés sur le marché régional ;
- aider les Etats membres à perfectionner leurs connaissances et capacités afin qu'ils soient à même de maîtriser les nouvelles technologies ;
- appuyer la création d'incubateurs de technologie, des parcs de la technologie et les activités pilotes similaires au niveau régional ;
- créer des centres de production propre ;
- créer un observatoire régional sur la compétitivité et l'emploi ;
- développer des centres d'information technologiques ;
- harmoniser des politiques industrielles nationales ;
- harmoniser les codes d'investissement.

Actions à entreprendre au niveau continental

- harmoniser les politiques et stratégies industrielles au niveau régional ;
- renforcer les systèmes régionaux d'innovation industrielle ;
- élaborer un modèle africain en matière d'investissement et des codes d'exploitation minière ;
- procéder à l'harmonisation des lois régissant le commerce et l'investissement en Afrique ;
- appuyer les initiatives destinées à la création des centres régionaux d'excellence en science et technologie et favorisant le transfert des technologies ;
- créer/renforcer les organismes continentaux de définition et d'harmonisation des normes ;

- élaborer une base de données/plateforme électronique sur les variables importants pour le développement industriel de l'Afrique (par exemple les ressources naturelles, science et technologie, les applications de la science et de la technologie des ressources naturelles au secteur industriel) ;
- adopter l'Initiative africaine pour l'innovation technologique y compris la création de structures suivantes:
 1. réseau de centres africains de conception/design/centres d'excellence ;
 2. réseau de centres africains de test et de certification ;
 3. réseau de centres africains de services de soutien à l'entreprise;
 4. réseau de centres africains de respect de l'environnement ; et
 5. réseau de centres africains de transfert de technologie/chaires de l'innovation dans les universités.
- procéder à une évaluation périodique de l'état d'industrialisation de l'Afrique, en collaboration avec les institutions régionales en vue de générer des indicateurs de l'industrialisation tous les deux ans ;
- élaborer un rapport annuel sur la compétitivité industrielle de l'Afrique ;
- faire des campagnes de sensibilisation pour une assistance financière et technique internationale dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour le développement industriel de l'Afrique ;
- développer et renforcer des partenariats entre l'Afrique et les partenaires traditionnels du Nord ainsi que les puissances émergentes du Sud en vue d'accélérer le développement industriel de l'Afrique ;
- promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'instrument du développement industriel ;
- créer un réseau de fournisseurs et de sous-traitants africains sur la base des études de l'ONUDI et d'autres organisations ;
- accélérer la création et l'opérationnalisation de la banque africaine d'investissement ;

- appuyer la mise en place d'une plateforme africaine de l'investissement sur la base des études de l'ONUDI et d'autres organisations.

Actions à entreprendre au niveau international

- accorder un appui technique et financier aux initiatives destinées au renforcement des capacités en matière de production industrielle et à l'élimination des entraves au développement industriel de l'Afrique ;
- prendre des mesures susceptibles d'encourager des investissements et d'autres formes d'assistance aux entreprises nationales dans le cadre de la création d'entreprises industrielles communes par actions et du traitement de ressources naturelles au niveau du continent africain / de l'impartition des produits aux entreprises basées en Afrique ;
- faciliter le transfert de technologies vers l'Afrique à travers l'assistance internationale en vue de renforcer les capacités d'acquisition, d'assimilation, d'adaptation, d'apprentissage et d'innovation ;
- renforcer l'accès aux marchés pour les produits manufacturés africains et aux autres services connexes, à travers notamment la coopération Sud-Sud dans les domaines de la recherche, du transfert de technologie et de la promotion de l'investissement ;
- accorder une plus grande priorité aux négociations commerciales multilatérales (OMC et APE) et au développement industriel en tant que l'un des piliers du développement de l'Afrique ;
- mobiliser la communauté internationale afin qu'elle appuie le Plan d'action.

IV. Mécanismes de suivi

14. L'accélération de l'industrialisation de l'Afrique requiert l'engagement des Etats membres, leur coopération aux niveaux régional et continental et l'appui des partenaires au développement de l'Afrique pour la mise en œuvre effective du plan d'action.

15. Dans le cadre du suivi des principaux éléments du plan d'action, des plans et programmes pertinents de mise en œuvre seront développés aux niveaux national, régional, continental et international. **Des réunions nationales et régionales auxquelles participeraient le secteur privé et la société civile, devront être organisées pour l'élaboration des plans d'action assortis d'échéancier, de budgets ainsi que l'identification des principaux acteurs.**

16. Au niveau de chaque région, un groupe d'experts de haut niveau sur le développement industriel durable et la diversification, représentant les chefs d'Etat et de gouvernement sera créé en tant que structure principale de suivi de l'état de mise en œuvre du plan d'action et d'établissement des rapports à présenter au Sommet de l'UA tous les deux ans.

EX.CL/379 (XII)
Annexe IV

RESOLUTION
DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44

Website : www.africa-union.org

CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE DE L'UA

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE

24 – 27 SEPTEMBRE 2007

MIDRAND (REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD)

Ext/Min/CAMI/Res. (I) Rev. 1

ORIGINAL : ANGLAIS

**RESOLUTION
DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE**

Nous, ministres africains de l'industrie, réunie en la première session extraordinaire de notre Conférence le 27 septembre 2007 à Midrand, (Afrique du Sud), à l'aimable invitation du Gouvernement de l'Afrique du Sud,

Conscients du changement radical du cadre d'exploitation de l'industrie mondiale et de la marginalisation continuelle de la plupart des pays africains dans le processus de mondialisation,

Reconnaissant que la croissance engendrée par le boom des produits de base n'est pas une source pérenne de développement économique et préoccupés par notre extrême dépendance vis-à-vis des produits primaires,

Saluons la Décision de l'UA de dédier le huitième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à la question centrale du développement industriel durable et de la diversification de la production comme facteurs essentiels du développement ;

Rappelons les décisions, recommandations et résolutions adoptées nos précédentes réunions et par les conférences de l'UA/NEPAD portant sur la question de la capacité productive et de l'industrialisation, en particulier notre Déclaration adoptée en juin 2006 au Caire (Egypte) ;

Réitérons nos engagements énoncés dans la Déclaration du Caire du 21 juin 2006, en particulier ceux qui soulignent notre volonté collective et individuelle :

- i) renforcer et diversifier notre capacité productive, en particulier dans les industries manufacturières et de services ;
- ii) surmonter les contraintes liées à l'approvisionnement ;
- iii) développer et exploiter les économies d'échelle à travers l'intégration régionale ;
- iv) développer et exploiter nos potentialités d'exportation de produits de haute valeur.

Soutenons le leadership politique de l'Union africaine dans la mise en œuvre du processus et la réalisation de ses objectifs dans le cadre des différents programmes de développement industriels aux niveaux national, régional, continental et international ;

Recommandons le Plan d'action aux chefs d'Etat et de gouvernement africains pour examen et approbation lors de leur huitième Sommet prévu en janvier 2008 ;

Exprimons notre reconnaissance à l'ONUDI pour son programme d'appui à la mise en œuvre de certains aspects du Plan d'action, notamment :

- le renforcement des capacités productives et commerciales ;

- la promotion de l'investissement et le renforcement de la gouvernance économique ;
- la création d'emplois productifs, décents et durables pour les jeunes ;
- la promotion de la sécurité énergétique et son utilisation pour la croissance industrielle ;
- le renforcement des systèmes régionaux d'innovation industrielle.

Invitons les partenaires au développement à élaborer des programmes d'appui appropriés aux volets importants du Plan d'action en fonction de leur mandat ;

Adressons nos remerciements au Gouvernement et au peuple sud-africains pour leur chaleureuse hospitalité et les moyens mis à notre disposition qui ont contribué à la réussite de nos délibérations.

Fait à Midrand (Afrique du Sud), le 27 septembre 2007

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Report of the First Extraordinary Session of the AU Conference of Ministers of Industry (CAMI) 24 – 27 September 2007

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/3009>

Downloaded from African Union Common Repository